

Formation autorisation d'intervention à proximité des réseaux - Préparation et conduite de projet (Concepteur)

AIPRC

Objectifs

Être capable de :

- Compléter ses connaissances de la réglementation DT-DICT
- Connaître le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux

Public Visé

Toute personne devant disposer d'une AIPR (*) Concepteur, Encadrant ou Opérateur, dans le cadre de la réforme DT-DICT.
• (*) Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux : obligatoire au 1er janvier 2018

Durée

7.00 Heures en présentiel en présentiel
1 Jour

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

1. LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT LES CHANTIERS

- a. DT * : Formulaire de demande de travaux, Guichet Unique, Emprise du projet, Analyse des réponses
- b. Investigations complémentaires (IC), détection des réseaux : classe de précision des réseaux. DC* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE), Clauses dans les marchés
 - Marquage-piquetage
 - Compétence des personnels
 - Cartographie

2. LES EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- a. DICT* : Formulaire de déclaration, d'intention de commencement des travaux
- b. Analyse des réponses du DCE* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE) et du marché
- c. Compétence des personnels (*)
- d. Application du guide technique en vigueur
- e. Lecture des indices et affleurantf. Travaux sans tranchée(*) : Pour les concepteurs et Encadrant uniquement

3. AU COURS DU CHANTIER

- a. Constat d'arrêt ou de sursis
- b. Constat de dommage : responsabilités et formulaire
- c. Opérations sur chantier
- d. Cas des travaux urgents (ATU)

Objectifs pédagogiques

- Compléter ses connaissances de la réglementation DT-DICT
- Connaître le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux
- S'entraîner à répondre aux questions d'un QCM pour préparer et réussir le QCM de contrôle des compétences encadré par l'ETAT

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés, vidéo
- Tableau, projecteur, vidéo, quiz, simulation, film, animation
- Etude de cas fourni

CEFIRC - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72 64 02016 64

Méthodes et modalités d'évaluation

Une attestation d'assiduité sera délivrée au stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation.

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage

Nature des travaux demandés

Etudes de cas - Quizz.

Évaluation des compétences :

L'examen se déroule à l'aide d'un ordinateur ; le participant dispose de 60 minutes pour répondre aux questions :

- Encadrant : 40 questions
- Concepteur : 40 questions
- Exécutant : 30 questions

Une bonne réponse rapporte 2 points.

Pas de réponse (Choix « Ne sait pas ») : 0 point.

Une mauvaise réponse : - 1 point pour une question non prioritaire ou - 5 points pour une question prioritaire.

Le nombre de points minimum pour obtenir son certificat de compétences est de :

- 48 points sur un maximum possible de 80 pour les Concepteurs et Encadrants
 - 36 points sur un maximum possible de 80 pour les opérateurs
- Selon résultat, délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (Cerfa N° 15465*01).

Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.